Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

MR – 26/26

Rapport de mission

Objet	Mission à Bruxelles
Lieu et dates	Bruxelles, Belgique – 25 février 2026
Membre du personnel de l'OIC	• Hannelore Beerlandt, Cheffe des opérations
Objectif du voyage	• Participer à une table ronde au Parlement européen sur le revenu minimum vital et le devoir de vigilance dans le secteur des matières premières • Participer à une réunion avec la Fédération européenne du café (ECF) • Assister à une réunion avec l'Alliance « Voice of Organisations in Coffee » (VOCAL) • Participer à une réunion avec la Direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission européenne • Participer à une réunion avec le Fair Trade Advocacy Office (FTAO) et Rikolto • Assister à une réunion avec des représentants du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ) (représentation à Bruxelles)
Pertinence par rapport au plan d'action quinquennal / Programme des activités	**Plan d'action quinquennal** • **But stratégique II :** Utiliser le pouvoir de mobilisation de l'Organisation pour offrir un espace de dialogue entre les secteurs public et privé et en leur sein • **But stratégique III :** Faciliter l'élaboration de projets et de programmes de promotion par le biais de partenariats public-privé **Résultats et produits livrables attendus du Programme des activités** : • Offrir un espace de dialogue sur les problèmes liés au café. • Développer des liens avec de hauts représentants des gouvernements lors de la visite des pays Membres de l'OIC. • Participer aux événements nationaux et internationaux sur le café. • Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales du café et encourager le partage des bonnes pratiques.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

MR – 26/26

APERÇU

1. Parlement européen : participation à une table ronde sur le revenu minimum vital et le devoir de vigilance dans le secteur des matières premières

   Cette réunion à huis clos a rassemblé des acteurs du secteur privé (OFI/OLAM, Ferrero, Nestlé, Mars) ; du secteur public (représentations du Ghana et de l'Équateur auprès de l'Union européenne et délégués de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas) ; des organisations multilatérales (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Organisation de coopération et de développement économiques) et des organisations non gouvernementales (ISEAL, IDH, Rikolto, FTAO, Fair Trade Belgium, Living Income Community of Practice (LICOP), Sustainable Food Lab (SFL), VOCAL) et d'autres acteurs.

   Les lignes directrices sur le devoir de vigilance en matière de revenu minimum vital ont été publiées sous forme de « documents évolutifs », dans le but d'y intégrer les meilleures pratiques émergentes.

   Les questions liées au revenu minimum vital et aux droits de l'homme devraient être abordées dans le cadre de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D) à partir de 2029, ainsi que dans le futur règlement sur le travail forcé.

2. Réunion avec l'ECF

   Deux réunions ont eu lieu avec des délégations de pays producteurs et des invités de la Commission européenne et du Parlement européen au sujet de l'organisation de « World of Coffee Brussels », qui s'est tenu en juin 2026.

3. Réunion avec VOCAL

   Les participants ont discuté du « Coffee Score Board » destiné aux entreprises.

4. Réunion avec la DG ENV

   Cette réunion a porté sur la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation (RDUE) et sur les mesures prises par les pays producteurs de café pour se conformer à ce règlement.

5. Réunion avec la FTAO et Rikolto

   La FTAO et Rikolto ont présenté leurs projets visant à lancer une plateforme belge pour le café durable.

6. Réunion avec des représentants du BMZ et de la GIZ (représentation à Bruxelles)

Cette réunion a porté sur les questions liées aux droits de l'homme dans le cadre du devoir de vigilance appliqué au secteur du café.

CONCLUSIONS / PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. Des réglementations en matière de devoir de vigilance concernant les revenus minimums vitaux des agriculteurs et les droits de l'homme sont en cours d'élaboration, malgré les tendances actuelles à la simplification.

2. La DG ENV a fait part de son intérêt à poursuivre un dialogue régulier avec l'Organisation internationale du café (OIC) concernant les efforts déployés par les pays producteurs de café pour faciliter la mise en conformité avec la Directive de l'UE sur le devoir de vigilance.

3. Un nombre croissant de plateformes nationales pour un café durable voient le jour à travers l'Europe. L'OIC et/ou son Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) pourraient jouer un rôle pour faciliter les échanges, la coordination et l'harmonisation entre ces plateformes.